

Assemblée Générale Mixte

24 avril 2012 au siège social – Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires d'Issalat Al-Maghrib, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 274 572 040 dirhams dont le siège social est à Rabat, avenue Annakhil, Hay Ryad immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 48 947, sont convoqués le 24 avril 2012 à 15H00 au siège social, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE :

- Approbation des rapports et des états de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2011 – Dividende ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Nizar BARAKA en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Mohand LAENSER en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'émettre des obligations et des titres assimilés ;
- Abrogation du programme de rachat d'actions en cours et autorisation à donner au Directoire pour opérer sur les actions de la société ;

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions de la société ;
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, cinq jours au moins avant l'Assemblée. Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance au siège social au plus tard dix jours avant la date de la réunion, ledit formulaire est également disponible sur le site www.iam.ma.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Pour toute information sur l'Assemblée Générale, contactez le +212(0)5 37 71 90 39.

Projet de résolutions

A TITRE ORDINAIRE

Première Résolution : Approbation des rapports et des états de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Directoire et des observations du Conseil de surveillance sur ledit rapport,
- et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

approuve les états de synthèse dudit exercice et les opérations traduites dans ces états ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2011.

Deuxième Résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve en tant que de besoin les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième Résolution : Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 95 de la loi n° 20-05, approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.

Quatrième Résolution : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011 – DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, s'élevant à 8 140 914 416,68 dirhams, à savoir :

Résultat distribuable	8 140 914 416,68 DH	
Montant total distribuable		8 140 914 416,68 DH
Montant total du dividende*		8 140 422 848,40 DH
Réserve facultative*	491 568,28 DH	

* Ce montant devra être ajusté pour tenir compte du nombre d'actions d'autocontrôle détenues à la date de paiement du dividende.

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende à 9,26 dirhams pour chacune des actions composant le capital social et ayant droit du fait de leur date de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 31 mai 2012.

Les dividendes ordinaires versés au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercices	2010	2009	2008
Nombre d'actions	879 095 340	879 095 340	879 095 340
Dividende/action (DH)	10,58	10,31	10,83
Distribution totale (KDH)	9 300 779	9 063 473	9 516 517

Cinquième Résolution : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR NIZAR BARAKA EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Nizar BARAKA en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Salaheddine MEZOUAR, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sixième Résolution : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR MOHAND LAENSER EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Mohand LAENSER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Moulay Taieb CHERKAOUI, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Septième Résolution : AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET D'ÉMETTRE DES OBLIGATIONS ET DES TITRES ASSIMILÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, à compter de la présente assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'obligations et de titres assimilés au Maroc en dirhams, notamment de titres subordonnés remboursables ou à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable, ou de toutes autres valeurs mobilières donnant un droit de créance sur la société et assorties ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de huit milliards cinq cents millions (8 500 000 000) de dirhams ou de la contre-valeur de ce montant, avec ou sans sûretés particulières ou autres, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenable.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son Président, à l'effet de réaliser cette ou ces émissions et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques des obligations ou des titres à émettre ;
- fixer le taux d'intérêt, le mode d'amortissement et de remboursement, et plus généralement toutes autres modalités.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de ce jour.

Huitième Résolution : ABROGATION DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN COURS ET AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE POUR OPÉRER A NOUVEAU SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et après avis du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, décide :

- de mettre fin par anticipation au programme de rachat d'actions en cours qui avait été autorisé par l'Assemblée Générale du 18 avril 2011 et qui devait arriver à échéance le 12 décembre 2012
- d'autoriser le Directoire, à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 281 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, pour une durée de dix-huit mois, soit du 25 avril 2012 au 24 octobre 2013, à opérer, en une ou plusieurs fois en bourse, au Maroc ou à l'étranger, par achat d'actions de la société en vue d'une régularisation des cours.

Dans le cadre de cette autorisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que l'achat des actions en vue de régularisation des cours, ne devra pas dépasser 0,17% du capital, que le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 188 dirhams, ou sa contre-valeur en euros, et que le prix unitaire de vente ne devra pas être inférieur à 106 dirhams, ou sa contre-valeur en euros, hors frais de cession.

L'Assemblée Générale décide que le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à deux cent quatre-vingt-deux millions (282 000 000) de dirhams et donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de déléguer, à l'effet de signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats, effectuer toutes déclarations, et toutes formalités nécessaires.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Neuvième Résolution : AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions légales en vigueur, à consentir, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de treize (13) mois à compter de ce jour, au bénéfice de mandataires sociaux, de cadres dirigeants, de cadres supérieurs ou, exceptionnellement, de salariés non cadres du groupe, des options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou des options d'achat d'actions de la société provenant d'un rachat effectué par la société, dans la limite de 1 % du capital social au jour de l'octroi des options par le Directoire. Le prix d'exercice fixé pour la souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Directoire et ne pourra être inférieur au cours de clôture de la dernière séance de bourse précédant la date d'attribution des options de souscription d'actions.

Le prix d'exercice fixé pour l'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Directoire et ne pourra être inférieur au coût moyen pondéré du rachat des titres par la société.

La présente autorisation emporte de plein droit au profit des bénéficiaires dans le cas d'attribution d'options de souscription, renoncement des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Les options consenties devront être exercées dans un délai maximum de dix ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

Les actions souscrites, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour, en une ou plusieurs fois et dans les conditions prévues par les statuts, définir les bénéficiaires et arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux, fixer la date d'ouverture des options, arrêter les conditions et modalités pratiques d'attribution, d'exercice et de suspension temporaire des options consenties, réaliser toutes les opérations qui seront nécessaires, mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application n'exigerait pas une décision expresse de l'assemblée générale et déléguer à son président tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous actes ou formalités.

Dixième Résolution : AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME À DES ACTIONS QUI SONT OU SERONT ÉMIS À TITRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL, AVEC OU SANS MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, délègue au Directoire, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, le pouvoir de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission tant au Maroc qu'à l'étranger, soit en dirhams, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères, avec ou sans primes :

- d'actions ordinaires,
- de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres émis en représentation d'une quotité du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, indépendamment de toutes émissions qui pourraient être réalisées en vertu de ce qui précède, le pouvoir de procéder à l'émission ou à l'attribution de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions ou des valeurs mobilières représentatives d'une quotité-part du capital social de la Société et à l'émission de ces actions et valeurs mobilières pour permettre l'exercice des bons sans qu'il s'exerce le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières auxquelles ils donnent droit.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire la faculté de supprimer le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en vertu de la présente autorisation.

Ces diverses émissions ne pourront avoir pour effet d'augmenter le capital social de la Société d'un montant global nominal supérieur à un milliard deux cents millions (1 200 000 000) de dirhams, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi.

Les émissions d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières seront à libérer contre espèces ou par compensation de créance. Leur souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui pourront souscrire, dans le délai de dix (10) jours de Bourse, les actions ou les valeurs mobilières nouvelles tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Les actions, les bons ou les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires pourront faire l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son Président, pour procéder aux émissions d'actions, de bons ou de valeurs mobilières, en vertu de la présente résolution, aux époques qu'il déterminera et suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la loi, et notamment :

- fixer la nature des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ;
- procéder à toutes imputations sur les primes d'émission ou d'apport ;
- procéder à toutes attributions de titres, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ;
- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues ;
- apporter aux statuts toutes modifications en ce qui concerne le montant du capital social et le nombre des actions le composant ;
- et, d'une façon générale, décider et effectuer toutes formalités, fixer toutes les conditions utiles pour aboutir à la réalisation et à la bonne fin des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution.

Onzième Résolution : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

BILAN

ACTIF	BRUT		AMORTISSEMENT	
	2011	2010	2011	2010
En millions MAD)				
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	0	0	0	0
Frais préliminaires	0	0	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	8 309 844	5 606 347	2 703 497	3 081 486
Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0
Brevets, Marques, Droits et valeurs similaires	7 885 551	5 573 400	2 312 151	2 423 731
Fonds commercial	45 229	32 947	12 293	11 746
Autres immobilisations incorporelles	379 064	0	379 064	656 009
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	48 080 392	30 580 952	17 499 439	16 653 688
Terrains	639 228	0	939 228	915 767
Constructions	4 715 595	3 296 070	1 419 519	1 377 704
Installations Techniques, Matériel et Outillage	34 154 230	24 319 058	9 835 172	8 753 276
Matériel de Transport	166 518	70 597	95 921	103 176
Mobilier, Matériel de Bureau et Aménagements divers	3 635 053	2 791 435	843 618	854 831
Autres Immobilisations Corporelles	11 048	0	11 048	11 048
Immobilisations Corporelles en cours	4 458 716	103 783	4 354 933	4 637 825
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	6 999 849	73 667	6 926 182	6 921 262
Titres Immobilisés	0	2 800	0	36 844
Créances Financières	3 273	0	3 273	2 530
Titres de participation	6 952 940	70 777	6 882 163	6 882 088
Autres Titres Immobilisés	0	0	0	0
ECART DE CONVERSION-NET ACTIF (E)	0	0	0	0
Diminution des créances Immobilisées	0	0	0	0
Augmentation des Dettes de Financement	0	0	0	0
TOTAL (I)+(B)+(C)+(D)+(E)	63 300 085	36 260 966	27 129 119	26 666 435
STOCKS (I)	691 443	144 216	547 227	555 615
Marchandises	493 969	78 126	415 843	339 658
Matériaux et Fournitures Consommables	197 473	66 090	131 383	185 958
Produits en cours	0	0	0	0
Produits Intermédiaires et Produits résiduels	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	14 082 451	6 234 723	7 827 728	7 489 924
Fournisseurs Débiteurs, avances et acomptes	154 739	0	154 739	180 038
Clients et comptes rattachés	12 468 074	6 165 970	6 318 104	6 426 138
Personnel	1 280	0	1 280	745
Etat	1 203 982	0	1 203 982	594 163
Comptes d'associés	0	0	0	0
Autres débiteurs	187 857	68 753	119 104	266 260
Comptes de régularisation Actif	30 520	0	30 520	24 579
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	152 955	0	152 955	149 816
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	59 154	0	59 154	49 122
Eléments Circulants	0	0	0	0
TOTAL (II)+(G)+(H)+(I)	14 966 003	6 378 939	8 587 063	8 214 478
TRESORERIE-ACTIF	149 560	0	149 560	88 868
Chèques et valeurs à caisser	2 300	0	2 300	0
Banques TO ET C.C.P	143 895	0	143 895	85 786
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	3 365	0	3 365	3 082
TOTAL III	149 560	0	149 560	88 868
TOTAL GENERAL (II+III)	78 505 647	42 639 906	35 865 742	34 969 781

PASSIF	2011		2010	
	2011	2010	2011	2010
En millions MAD)				
CAPITAUX PROPRES (A)	16 954 833	18 024 697	16 954 833	18 024 697
Capital social ou personnel (1)	5 274 572	5 274 572	5 274 572	5 274 572
Moins : Actionnaires, Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Capital appelé, dont versé	0	0	0	0
Primes d'émission de fusion, d'apport	0	0	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0	0	0
Réserve légale	879 055	879 055	879 055	879 055
Autres réserves	2 570 251	2 564 142	2 570 251	2 564 142
Rapport à nouveau (2)	0	0	0	0
Résultat net en instance d'affectation (2)	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice (2)	8 140 914	9 306 888	8 140 914	9 306 888
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0
DETTES DE FINANCEMENT (C)	1 656 404	2 256 378	1 656 404	2 256 378
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Autres dettes de financement	1 656 404	2 256 378	1 656 404	2 256 378
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	23 287	24 368	23 287	24 368
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	23 287	24 368	23 287	24 368
ECART DE CONVERSION-PASSIF (E)	0	0	0	0
Augmentation des créances immobilisées	0	0	0	0
Diminution des dettes de financement	0	0	0	0
TOTAL (I)+(A)+(B)+(C)+(D)+(E)	18 544 524	20 305 444	18 544 524	20 305 444
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	13 486 696	13 121 890	13 486 696	13 121 890
Fournisseurs et comptes rattachés	6 705 393	6 231 872	6 705 393	6 231 872
Clients créditeurs, avances et acomptes	497 256	620 365	497 256	620 365
Personnel	590 700	612 637	590 700	612 637
Organismes sociaux	79 410	112 520	79 410	112 520
Etat	2 474 479	2 598 073	2 474 479	2 598 073
Comptes d'associés	1 200 001	1 150 001	1 200 001	1 150 001
Autres créanciers	402 732	332 734	402 732	332 734
Comptes de régularisation passif	1 536 725	1 455 987	1 536 725	1 455 987
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	963 330	1 019 146	963 330	1 019 146
ECART DE CONVERSION-PASSIF (H)	41 035	61 644	41 035	61 644
Eléments Circulants	0	0	0	0
TOTAL (II)+(F)+(G)+(H)	14 491 061	14 202 680	14 491 061	14 202 680
TRESORERIE-PASSIF	2 830 157	461 657	2 830 157	461 657
Credit d'économie	0	0	0	0
Credit de trésorerie	0	0	0	0
Banques (soldes créditeurs)	2 830 157	461 657	2 830 157	461 657
TOTAL III	2 830 157	461 657	2 830 157	461 657
TOTAL GENERAL (II+III)	35 865 742	34 969 781	35 865 742	34 969 781

Compte de Produits et Charges (Hors taxes)

IFP (En millions MAD)	2011		2010	
	2011	2010	2011	2010
PRODUITS D'EXPLOITATION	24 619 989	25 804 351	24 619 989	25 804 351
Ventes de marchandises (en l'état)	554 749	848 762	554 749	848 762
Ventes de biens et services produits	23 411 292	24 329 138	23 411 292	24 329 138
Chiffre d'affaires	23 966 041	25 177 899	23 966 041	25 177 899
Variation des stocks de produits	0	0	0	0
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	678	1 314	678	1 314
Subventions d'exploitation	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	120 468	121 349	120 468	121 349
Fonds d'exploitation - Transferts de charges	532 868	503 588	532 868	503 588
TOTAL	24 619 989	25 804 351	24 619 989	25 804 351
CHARGES D'EXPLOITATION	13 592 449	12 962 181	13 592 449	12 962 181
Achats revendus de marchandises	1 582 743	1 701 307	1 582 743	1 701 307
Achats consommés de matières et fournitures	2 965 408	2 850 416	2 965 408	2 850 416
Autres charges externes	2 516 159	2 649 818	2 516 159	2 649 818
Impôts et Taxes	237 037	215 393	237 037	215 393
Charges de personnel	2 305 171	2 281 690	2 305 171	2 281 690
Autres charges d'exploitation	2 460	2 460	2 460	2 460
Dotations d'exploitation-amortissement	3 178 620	3 025 778	3 178 620	3 025 778
Dotations d'exploitation-Provisionnement	584 879	585 228	584 879	585 228
TOTAL II	13 592 449	12 962 181	13 592 449	12 962 181
II-RESULTAT D'EXPLOITATION (II-I)	11 027 540	12 842 170	11 027 540	12 842 170
V-PRODUITS FINANCIERS	472 352	424 944	472 352	424 944
Produits des titres de participations et autres titres immobilisés	322 299	123 575	322 299	123 575
Salins de change	81 442	106 390	81 442	106 390
Intérêts et autres produits financiers	19 488	30 750	19 488	30 750
Reprises financières - Transferts de charges	49 112	164 229	49 112	164 229
TOTAL IV	472 352	424 944	472 352	424 944
V-CHARGES FINANCIERES	365 908	358 340	365 908	358 340
Charges d'intérêts	234 844	200 002	234 844	200 002
Salins de change	71 910	109 216	71 910	109 216
Autres charges financières	0	0	0	0
Dotations financières	59 154	49 122	59 154	49 122
TOTAL V	365 908	358 340	365 908	358 340
VI-RESULTAT FINANCIER (V-V)	106 444	66 604	106 444	66 604
VI-RESULTAT COURANT (VI+II)	11 133 984	12 908 773	11 133 984	12 908 773
VII-PRODUITS NON COURANTS	311 883	621 095	311 883	621 095
Produits des cessions d'immobilisations	2 188	168 917	2 188	168 917
Subventions d'équilibre	0	0	0	0
Reprises sur subventions d'investissement	0	0	0	0
Autres produits non courants	169 818	245 530	169 818	245 530
Reprises non courantes - Transferts de charges	139 777	206 648	139 777	206 648
TOTAL VII	311 883	621 095	311 883	621 095
VIII-CHARGES NON COURANTES	234 139	555 984	234 139	555 984
V.N.A des immobilisations cédées	0	115 001	0	115 001
Subventions accordées	16 495	25 923	16 495	25 923
Autres charges non courantes	0	0	0	0
Dotations réglementées	0	0	0	0
Dotations non courantes aux amortissements et provisions	217 635	414 560	217 635	414 560
TOTAL IX	234 139	555 984	234 139	555 984
X-RESULTAT NON COURANT VIII-IX	77 743	65 111	77 743	65 111
XI-RESULTAT AVANT IMPOTS VIII+X	11 211 827	12 973 884	11 211 827	12 973 884
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS	3 070 823	3 666 997	3 070 823	3 666 997
III-RESULTAT NET XI-XI	8 140 914	9 306 888	8 140 914	9 306 888
XIV-TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VII)	25 404 223	26 850 390	25 404 223	26 850 390
XV-TOTAL DES CHARGES (III+IV+XII)	17 563 309	17 543 502	17 563 309	17 543 502
XVI-RESULTAT NET TOTAL DES PRODUITS-TOTAL DES CHARGES	8 140 914	9 306 888	8 140 914	9 306 888

Etat des Soldes de Gestion (ESG)

IFP (En millions MAD)	2011		2010	
	2011	2010	2011	2010
1	Ventes de marchandises (en l'état)	554 749	848 762	554 749
2	Achats revendus de marchandises	1 582 743	1 701 307	1 582 743
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-827 994	-852 545	-827 994
3	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4=5)	23 411 970	24 330 462	23 411 970
4	Ventes de biens et services produits	23 411 292	24 329 138	23 411 292
5	Variation stocks de produits	0	0	0
II	=	22 583 976	23 476 917	22 583 976
6	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	678	1 314	678
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE	5 901 568	5 150 334	5 901 568
7	Achats consommés de matières et de fournitures	2 985 409	2 850 416	2 985 409

IV	+	VALEUR AJOUTEE (III-III)	2011		2010	
			2011	2010	2011	2010
8	+	Subventions d'exploitation	0	0	16 682 409	18 327 572
9	-	Impôts et taxes	0	0	337 037	215 393
10	-	Charges de personnel	2 305 171	2 281 690	2 305 171	2 281 690
11	-	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E.)	14 140 201	15 830 489	14 140 201	15 830 489
12	-	INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	0	0	0	0
13	+	Autres produits d'exploitation	120 468	121 349	120 468	121 349
14	-	Autres charges d'exploitation	2 460	2 460	2 460	

(*) Les autres provisions passives requises et charges sont principalement relatives aux produits dérivés sur les programmes de fidélisation des clients (FSE/MOH), des litiges avec les tiers (91 MDH), des écarts de change (59 MDH) et le litige avec l'administration fiscale (468 MDH).
 A titre de rappel, Maroc Telecom fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. La société a pu et doit apporter les éléments de réponses ou de documentation demandés par l'administration et pour la procédure en vigueur pour justifier sa demande de retrait des débits requis.
 Maroc Telecom estime que les redressements n'auront pas d'impact significatif sur le résultat, la situation nette et la liquidité de la société.

B4: Tableau des titres de participation

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011		Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010					
Secteur d'activité	Capital social	% Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société détenue	Produits inscrits au compte de l'exercice	
			Date de clôture	Situation nette	Résultat net		
MATELCA	Etude et réalisation de câblage sous-marin	300	50	50	0	31-déc-11	-
ARABSAT	Exploitation et commercialisation de système de télécommunications	1 277 366	0,61	6 454	6 454	31-déc-11	-
ADM	Construction et exploitation du réseau routier marocain	11 155 629	0,18	20 000	16 000	31-déc-11	-
THURAYA	Opérateur satellitaire régional	5 312 845	0,16	9 872	9 872	31-déc-11	-
CASA@NET	Fournisseur d'accès Internet	14 414	100	18 174	18 174	31-déc-11	-
CMC	Holding financière	344 617	80	399 469	399 469	31-déc-11	-
FOND AMORÇAGE SINDIBAD	Fond de capital-amorçage	48 000	10	5 000	0	31-déc-11	-
Médi Sat	Audiotext (Société de télévision satellitaire)	398 893	3	61 727	0	31-déc-11	-
ONATEL	Télécommunication	585 631	51	2 459 380	2 459 380	31-déc-11	-
Gabon	Télécommunication	1 185 642	51	828 828	828 828	31-déc-11	-
Sabtelem	Télécommunication	151 437	51	1 143 911	1 143 911	31-déc-11	-
MT FLY SA	Exploitation d'avion pour le transport de voyageurs	300	100	75	75	31-déc-11	-
TOTAL				6 952 940	6 882 163		0

(*) Dont :
 Provisions stock classe 2 : 32 Mdh
 Retard mis en service encours : 72 Mdh
 TOTAL : 104 Mdh

(*) Dont :
 Affectation aux amortissements : 1 Mdh
 Plèces de rachat : 28 Mdh
 Reprises provisions SWAP : 12 Mdh
 Retard mis en service encours : 99 Mdh
 TOTAL : 140 Mdh

B6: Tableau des créances

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011		Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010					
CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montant en devises	Montant sur l'état et organisme public	Montants sur les entreprises liées
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	46 909	27 984	18 925	0	0	16 497	-
Prêts immobiliers	49 636	24 711	18 925	0	0	16 497	-
Autres créances financières	3 273	3 273	0	0	0	0	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	14 062 451	6 762	4 356 066	9 699 623	1 656 779	3 044 541	342 470
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	154 739	6 762	147 977	0	0	49 388	0
Clients et comptes rattachés	12 484 074	0	2 853 204	9 630 870	1 509 387	1 771 806	258 816
Personnel	1 280	0	1 280	0	0	0	0
Etat, impôts et taxes	1 203 982	0	1 203 982	0	0	1 203 982	0
Comptes d'associés	0	0	0	0	0	0	0
Autres débiteurs	187 857	0	119 104	68 753	98 008	68 753	83 654
Comptes de régularisation-Actif	30 520	0	30 520	0	0	0	0

B7: Tableau des dettes

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011		Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010					
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montant en devises	Montant sur l'état et organisme public	Montants sur les entreprises liées
DE FINANCEMENT	1 656 404	1 056 404	600 000	0	558	0	0
Emprunts obligataires	0	0	600 000	0	0	0	0
Autres dettes de financement	1 656 404	1 056 404	600 000	0	558	0	0
DU PASSIF CIRCULANT	13 486 696	359 706	11 390 806	1 736 184	3 314 906	2 934 872	1 467 075
Fournisseurs et comptes rattachés	6 705 393	359 706	4 609 504	1 736 184	2 817 649	0	267 075
Clients débiteurs, avances et acomptes	497 256	0	497 256	0	0	0	0
Personnel	590 700	0	590 700	0	0	0	0
Organismes sociaux	79 410	0	79 410	0	0	79 410	0
Etat	2 474 479	0	2 474 479	0	0	2 474 479	0
Comptes d'associés	1 200 001	0	1 200 000	1	0	1 200 000	0
Autres créanciers	402 732	0	402 732	0	0	380 983	0
Comptes de régularisation-Passif	1 536 725	0	1 536 725	0	0	0	0

B8: TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011		Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010			
TIERS CREDITEURS OU TITRES REELLEMENTS	Montant couvert par la valeur	NATURE (1)	Date et lieu d'inscription	Objet	Valeur comptable nette de sureté donnée à la date de clôture
	Suretés données				
Suretés reçues					
Prêts immobiliers	27 139	(1)		Les suretés reçues par l'entreprise proviennent du personnel	

(1) Garantie : 1 - Hypothèque ; 2 - Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - A préciser

B9: ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011		Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010	
INGREDIENTS DONNES	Montant exercice	Montant exercice précédent	
	Investissements engagés mais non encore réalisés	0	2 630 256
*Convention d'investissement	0	2 630 256	
*Immobilisations engagées	1 275 497	2 570 592	
	1 275 497	2 630 256	
Engagement par aval et signature auprès des banques	0	0	
*Crédits documentaires	0	0	
*Aval et cautions	62 036	95 930	
Engagements de prise de participation	0	0	
*Casnet (quasi capital)	2 772	2 772	
	2 772	2 772	
Engagement de location simple(*)	13 697	12 764	
	13 697	12 764	
Engagement de cession de Maroc Telecom Belgique	0	0	
Engagement d'ajustement du prix de cession à hauteur des créances commerciales non liquidées plafonné à 30 000 000 Euro pour une durée de 2 années	0	448	
Engagements de garantie non cumulatifs de passifs dont le plus important est celui des passifs d'impôts plafonné à 100% du prix de cession, S.O.1 895 387 000 Euro	20 877	20 877	
	20 877	21 323	
TOTAL	1 374 579	2 763 046	

(*) Les contrats à durée de 2 à 15 ans avec renouvellement tacite. Le chiffre indiqué correspond à un mois de préavis en cas de résiliation.

Rapport général des commissaires aux comptes – Exercice clos le 31 décembre 2011

Monsieur Le Président,
 Messieurs les actionnaires,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 16 864 833 milliers de dirhams dont le bénéfice net de 8 140 914 milliers de dirhams.

Responsabilité de la Direction
 La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse non comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur
 Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 Opinion sur les états de synthèse
 Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A. au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'Etat BS de l'ETIC indiquant la procédure de contrôle fiscal, dont a fait l'objet IAM, au titre des exercices 2005 à 2008 et explicitant la position de votre société.
 Vérifications et informations spécifiques
 Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directeur désigné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.
 Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance que la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A. a procédé au cours de l'exercice 2011 à la création d'une filiale dénommée «MT Fly», dont le capital social s'élève à 300 milliers de dirhams libéré à hauteur du quart.

Le 27 février 2012
 KPMG Fouad LAHGAZI Associé
 Abdelaziz ALMECHATT Abdelaziz ALMECHATT Associé
 Les commissaires aux comptes

Etats de situation financière consolidés au 31 décembre 2010 et 2011

En millions de MAD)	31/12/2011	31/12/2010 retraité
ACTIF		
En millions de MAD)		
Goodwill	6 863	6 865
Autres immobilisations incorporelles	3 683	4 064
Immobilisations corporelles	24 850	23 378
Titres mis en équivalence	0	0
Actifs financiers non courants	297	444
Impôts différés actifs	51	116
Actifs non courants	35 743	34 866
Stocks	709	779
Créances d'exploitation et autres	11 401	10 454
Actifs financiers à court terme	115	142
Trésorerie et équivalents de trésorerie	617	788
Actifs disponibles à la vente	56	58
Actifs courants	12 898	12 221
TOTAL ACTIF	48 641	47 088
PASSIF		
En millions de MAD)		
Capital	5 275	5 275
Réserves consolidées	4 383	4 188
Résultats consolidés de l'exercice	8 123	9 533
Capitaux propres-part de groupe	17 781	18 996
Intérêts minoritaires	4 304	4 396
Capitaux propres	22 085	23 392
Provisions non courantes	701	668
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	1 782	2 404
Impôts différés passifs	-218	-223
Autres passifs non courants	138	143
Passifs non courants	2 838	3 339
Dettes d'exploitation	17 600	17 017
Passifs d'impôts exigibles	153	233
Provisions courantes	145	157
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5 819	2 950
Passifs courants	23 718	20 357
TOTAL PASSIF	48 641	47 088

Etats de résultat global consolidé des exercices 2010 et 2011

En millions de MAD)	2011	2010 retraité
Chiffre d'affaires	30 837	31 617
Achats consommés	-5 556	-5 198
Charges de personnel	-2 746	-2 746
Impôts et taxes	-1 303	-928
Autres produits et charges opérationnels	-9 339	-8 827
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-4 869	-4 591
Résultat opérationnel	12 375	14 327
Autres produits et charges des activités ordinaires	-42	-57
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat des activités ordinaires	12 333	14 270
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	20	0
Coût de l'endettement financier brut	-331	-273
Coût de l'endettement financier net	-311	-236
Autres produits et charges financiers	-167	65
Résultat financier	-327	-174
Charges d'impôt	-4 559	-4 158
Résultat net	8 447	9 941
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-12	-139
Autres produits et charges	8 435	9 803
Résultat global total de la période	8 447	9 941
Résultat net	8 123	9 533
Part du groupe	8 123	9 533
Intérêts minoritaires	323	409
Résultat global total de la période	8 435	9 803
Part du groupe	8 117	9 456
Intérêts minoritaires	318	347
RÉSULTATS PAR ACTION (En MAD)	2011	2010
Résultat net-Part du Groupe	8 123	9 533
Nombre d'action au 31 décembre	879 050 340	879 050 340
Résultat net par action	9,2	10,8
Résultat net dilué par action	9,2	10,8

Tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2010 et 2011

En millions de MAD)	2011	2010
Résultat opérationnel	12 375	14 327
Amortissements et autres retraitements	4 476	4 194
Marque brute d'autofinancement	16 851	18 522
Autres éléments de la variation nette du besoin du fonds de roulement	17	40
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant impôts	16 890	19 776
Impôts payés	-4 173	-6 697
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation (a)	12 717	16 079
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 286	-7 093
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	2	2
Acquisitions de titres mis en équivalence	0	0
Augmentation des actifs financiers	-3	89
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	126
Diminution des actifs financiers	151	-304
Dividendes reçus de participations non consolidées	3	1
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement (b)	-5 093	-7 151
Augmentation de capital	1	1
Dividendes versés aux actionnaires	-9 301	-9 065
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	-333	-269
Opérations sur les capitaux propres	-9 633	-9 333
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	270	237
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	-2 946	-149
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à court terme	-1 060	-986
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à court terme	1 976	1 173
Variations des comptes courants débiteurs/crediteurs financiers	-211	-236
Autres éléments cash liés aux activités de financement	-24	-13
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	1 845	323
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (d)	-7 788	-9 010
Effet de change & autres éléments non cash (e)	8	8
Total des flux de trésorerie (a+b+c+d+e)	-171	-516
Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période	788	874
Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période	617	788

Tableau de variation des capitaux propres consolidés sur les exercices 2010 et 2011

En millions de MAD)	Capital	Autres retraitements	Ecart de conversion	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Situation retraitée au 01 janvier 2010							